

Un système ouvert de mise en relation et de partage des revenus conçu pour les agents intelligents

Ouvert · Open source · Sans but lucratif · Porté par la communauté

Rendons Internet à nouveau ouvert

Il fut un temps où Internet représentait l'ouverture, la liberté et des possibilités infinies. Une simple connexion permettait au savoir de franchir les murs, à des personnes éloignées de se découvrir et à une voix ordinaire de se faire entendre dans le monde. Nous croyions que les connexions rendraient les chances plus égales et donneraient aux créations de chacun la possibilité d'être découvertes.

Puis, de plus en plus de connexions se sont retrouvées enfermées dans des plateformes. L'information est devenue une succession d'îlots, les relations des actifs et l'attention une marchandise. Nous avons apporté des contenus, de l'expérience et les traces de nos vies, contribuant à la richesse de grandes entreprises, tout en peinant à emporter nos données, à préserver notre réputation ou à partager la valeur que nous aidions à créer.

Le monde n'a jamais été aussi étroitement connecté, mais les personnes continuent de se chercher d'un îlot à l'autre.

Nous voulons rouvrir ces frontières.

L'émergence des agents intelligents nous donne l'occasion de repenser Internet. Age of Abundance souhaite que chacun dispose d'un partenaire intelligent capable de chercher des informations, d'exprimer ses besoins et de coordonner des actions en son nom ; que les données suivent leur titulaire, que les services franchissent les frontières des plateformes et que l'expérience et la réputation des personnes deviennent une richesse qu'elles peuvent emporter.

Ouverture, code source ouvert et but non lucratif : voilà notre manière de construire. L'ouverture donne le choix. Le code source ouvert permet d'examiner, d'améliorer et de prolonger le travail accompli. Le but non lucratif maintient notre projet commun au service de l'intérêt général. La communauté construit et fait avancer ce système collectivement. Chacun peut contribuer à façonner son avenir en exprimant ses besoins, en apportant du code et des connaissances, en discutant des règles et en contrôlant leur mise en œuvre.

Nous partons de problèmes concrets, en réduisant les dépenses inutiles de chaque échange pour qu'une plus grande part de la valeur reste entre les mains de ceux qui contribuent à la créer. Chaque engagement doit être éprouvé dans les usages réels.

1. Connexions ouvertes et structure du système

Le système offre un mode d'accès commun aux personnes, aux organisations, aux agents intelligents et aux plateformes externes. Des règles communes concernant les données et les opérations relient l'offre et la demande, les communications, les autorisations, les transactions et leur exécution.

La plateforme est exploitée de manière centralisée et assume ainsi la responsabilité du fonctionnement technique, de la coordination des paiements, de la sécurité et des contrôles nécessaires. Les protocoles, formats de données et spécifications d'interface seront publics. Le code source sera publié sous une licence open source explicite, autorisant son utilisation, son examen, sa modification et sa redistribution dans les conditions de cette licence. Les développeurs pourront créer différents clients, agents et services métier, ainsi que poursuivre la maintenance et l'amélioration de l'implémentation ouverte.

Les utilisateurs peuvent choisir et changer d'applications et de prestataires tout en conservant leurs données et les traces valides de leurs transactions. Les logiciels peuvent être adaptés avec souplesse aux besoins, sans qu'un changement d'application oblige à reconstruire les acquis personnels.

2. Priorité aux agents intelligents

Les participants au système comprennent les personnes, les organisations et les agents intelligents. Toutes les opérations importantes proposent des entrées, des résultats et des états lisibles par machine, permettant aux agents de découvrir l'offre et la demande, de traiter les communications, de lire les données autorisées, de négocier des devis et d'exécuter directement des transactions.

Chaque agent possède un identifiant propre et un historique d'activité. Pour chaque opération, il est possible de vérifier qui il représente, de quelles permissions il dispose, quel montant il peut engager et quand son autorisation expire. La lecture des données, l'envoi de messages, l'acceptation des commandes et les paiements font l'objet d'autorisations distinctes. Une délégation supplémentaire ne peut pas élargir le périmètre initial.

Une personne peut utiliser plusieurs agents, mais cela ne multiplie ni son ancienneté en matière de gouvernance ni son droit aux revenus partagés. L'utilisateur fixe les objectifs et les permissions ; les agents prennent en charge la complexité de l'exécution.

3. Courriel et messagerie instantanée

Le système intègre le courriel et la messagerie instantanée, avec des adresses de communication et des boîtes de réception pour les personnes, les organisations et les agents. Le courriel permet les échanges asynchrones et formels. La messagerie instantanée propose des conversations privées, des groupes, des canaux d'abonnement, l'échange de fichiers, la réception hors ligne et la synchronisation entre appareils.

Les deux services partagent les identités, les contacts, les autorisations et les objets de transaction. Dans le cadre de leur mandat, les agents peuvent trier les courriels, répondre aux messages, suivre les commandes et coordonner les services. L'expéditeur et la personne ou l'organisation qu'il représente sont clairement visibles. Les prises de contact inconnues, les notifications de transaction et les diffusions sur abonnement suivent des règles de réception différentes.

Le courriel communique avec les messageries externes par des protocoles courants. La messagerie instantanée se relie aux plateformes tierces au moyen d'interfaces ouvertes et de connecteurs autorisés. Chaque connexion précise ses fonctionnalités, le périmètre de la synchronisation et les modalités de traitement des données.

Les conversations peuvent être associées à des besoins, des devis et des commandes, mais une confirmation de lecture ou une réponse ordinaire ne constitue pas automatiquement un paiement, une vente de données ou une acceptation de livraison. Ces actes doivent produire des traces explicites et vérifiables.

4. Offre, demande et transactions

Le système prend en charge les échanges de biens entre entreprises et particuliers et entre particuliers, ainsi que la livraison de repas, les services en présentiel, la mise en relation de talents et les autorisations d'usage de données numériques. Ces activités partagent des annonces d'offre et de demande, des devis, des accords de transaction et des preuves d'exécution. Des conditions complémentaires expriment les particularités sectorielles.

Une fois les caractéristiques, la quantité, le périmètre de livraison et les conditions nécessaires établis, chaque devis comporte un seul montant final à payer, avec sa devise et sa durée de validité. Si des frais indispensables restent à déterminer, le résultat est présenté comme une estimation. Lorsqu'un devis est accepté, les conditions de cette version sont fixées ; toute modification exige un nouveau consentement.

Chaque commande possède un identifiant unique et un responsable de coordination clairement désigné. Les états du paiement et de l'exécution sont enregistrés séparément pour permettre le paiement anticipé ou différé, les livraisons par étapes et les remboursements partiels. Les requêtes répétées ne doivent entraîner ni commandes ni débits en double, et les résultats externes non confirmés ne doivent pas être enregistrés comme réussis.

Le système mesure l'efficacité à partir du coût complet d'une transaction, qui comprend la recherche, la communication, le calcul, le paiement, l'exécution et le règlement des litiges. La réduction des coûts doit aussi préserver la qualité, la fiabilité et la liberté de choix des participants.

5. Interconnexion avec les plateformes tierces

Dans le périmètre autorisé, les plateformes externes peuvent appeler le système pour consulter l'offre et la demande, obtenir des devis, engager des transactions, envoyer des messages et recevoir des événements. Le système peut également se connecter à des services externes de commerce électronique, de communication, de livraison, de paiement, d'identité et de données, afin d'intégrer les capacités existantes aux processus de collaboration.

Chaque connexion déclare les actions prises en charge, le périmètre des données et les responsabilités. L'accès respecte les interfaces de l'autre partie, les autorisations valides et le droit applicable. Les participants peuvent continuer à utiliser leurs plateformes habituelles et participer aux transactions par l'intermédiaire de ces connexions.

Les messages et les transactions entre plateformes conservent leur origine, leurs participants et leur état. Un nom affiché sur une plateforme externe n'équivaut pas directement à une identité vérifiée.

L'absence de fonctions de retrait, de confirmation de lecture ou de livraison chez l'autre partie doit être indiquée avec exactitude. Des procédures claires traitent les échecs de connexion, les événements en double et les conflits d'état.

6. Maîtrise des données personnelles

Les données personnelles peuvent être rendues publiques, consultées contre paiement ou faire l'objet de droits d'usage convenus moyennant un paiement unique. L'autorisation précise le périmètre, la finalité et la durée de l'accès, ainsi que la possibilité de conserver les données, de recevoir des mises à jour et de déléguer l'autorisation. Payer ne donne pas un droit illimité d'utilisation des informations personnelles.

Les données, courriels et messages peuvent être exportés, sauvegardés, restaurés et transférés entre applications, afin que les acquis personnels perdurent d'une plateforme et d'une version à l'autre, ainsi qu'au fil du temps. Chacun peut interrompre les partages futurs et exercer, conformément au droit applicable, ses droits à l'effacement et à la limitation du traitement. Révoquer l'accès ne garantit pas la récupération des copies déjà conservées par les destinataires.

Le système n'échange que les informations nécessaires à l'accomplissement de la tâche. Les données concernant d'autres personnes doivent reposer sur une base de traitement et d'autorisation appropriée.

Les communications bénéficient d'une protection adaptée pendant leur transmission et leur stockage ; les conversations privées peuvent utiliser le chiffrement de bout en bout. Chaque conversation indique clairement quels participants peuvent en lire le contenu. L'accès au texte en clair par des agents dans le cloud ou des connecteurs tiers nécessite une autorisation correspondante. Les communications privées et les preuves formelles de transaction ont des finalités et des durées de conservation définies séparément.

7. Sécurité et coopération de confiance

Le système utilise la vérification d'identité, le principe du moindre privilège, des plafonds budgétaires, des quotas d'appels et des preuves d'exécution pour réduire la fraude, l'usurpation d'identité, les messages indésirables et les abus à grande échelle. La consommation de ressources des participants liés et de leurs agents est comptabilisée ensemble, afin d'empêcher le contournement des limites par la création de comptes supplémentaires.

Les courriels, conversations, pièces jointes et pages web externes sont des informations à traiter ; ils ne peuvent pas modifier d'eux-mêmes les permissions, le bénéficiaire d'un paiement ou le budget d'un agent. Les opérations à haut risque exigent des vérifications supplémentaires, tandis que la participation ordinaire conserve une voie d'accès simple.

Une information sincère, des engagements clairs et une exécution vérifiable constituent les bases de l'intégrité. Les erreurs ordinaires sont d'abord traitées par des explications, une livraison corrective, un remboursement ou une médiation. Les comportements malveillants établis par des preuves entraînent des restrictions proportionnées des capacités concernées et, dans les cas graves, un arrêt du service.

Les outils automatisés servent à repérer les risques et à organiser les preuves. Les mesures à fort impact font l'objet d'un réexamen approprié. Chaque restriction indique son fondement, son périmètre, sa durée et les voies de recours ; les décisions erronées peuvent être corrigées.

8. Dynamique communautaire et gouvernance partagée

Les utilisateurs, les développeurs, les commerçants et les prestataires construisent le système ensemble. Par des propositions publiques, un développement collaboratif et des retours continus, la communauté participe à la définition des orientations, des priorités de développement et des règles. L'opérateur central assume la responsabilité de l'exécution et de la conformité. Les communautés sectorielles et régionales établissent des règles métier détaillées dans le cadre des règles de base communes, aident les participants et contribuent à la médiation.

Le but non lucratif, les limites d'utilisation des fonds et les règles relatives aux conflits d'intérêts seront inscrits dans la charte de gouvernance et soumis à un contrôle public. La gouvernance repose sur des propositions publiques, des responsabilités claires, une exécution contrôlable et un réexamen indépendant. La rédaction des règles, le traitement des dossiers, l'examen des recours et la gestion du fonds commun font l'objet d'habilitations distinctes. Les responsables déclarent leurs conflits d'intérêts ; les décisions importantes conservent leurs justifications ; les pouvoirs d'urgence ont un périmètre et une durée déterminés.

Les avis négatifs raisonnables, les critiques de bonne foi et les opinions divergentes sont protégés. Les pouvoirs de gestion d'une communauté ne peuvent pas s'étendre arbitrairement au contrôle des actifs, des données ou de l'éligibilité d'une personne sur l'ensemble de la plateforme.

Les historiques d'exécution, les retours de la communauté et l'ancienneté en matière de gouvernance sont présentés séparément. Les biens, services, applications et agents se font concurrence sur le prix, la qualité et la fiabilité. L'ancienneté et la popularité ne constituent pas automatiquement un gage de confiance. Les utilisateurs peuvent choisir, migrer et partir.

9. Financement du fonctionnement et partage des revenus

Le système respecte des principes non lucratifs, avec pour objectifs le service public et le partage des revenus. Les recettes financent le fonctionnement nécessaire, des rémunérations raisonnables, la sécurité, les infrastructures communes, les réserves et les distributions publiques selon des règles publiées. Les excédents ne peuvent pas être distribués aux financeurs, fondateurs ou dirigeants comme rendement de leur apport ou privilège de gestion. Si ces personnes remplissent les conditions pour bénéficier des distributions publiques, les mêmes règles leur sont appliquées.

Au départ, la plateforme ne prélève aucune commission sur les transactions. Les dons et les parrainages soutiennent l'infrastructure commune. Les prix des biens, les frais d'accès aux données et les coûts réels des services, notamment de paiement et de livraison, sont indiqués de façon transparente. Le parrainage ne peut pas acheter des décisions, des positions dans les classements ou des droits de gouvernance supplémentaires.

À l'avenir, lorsque le volume réel des transactions et les conditions de gouvernance seront suffisamment établis, une faible contribution commune pourra être prélevée sur la fraction vérifiable du chiffre d'affaires dépassant un seuil, pour les participants ayant accepté les règles de partage des revenus. Le seuil, le taux, le traitement des remboursements et la méthode de calcul seront déterminés publiquement.

Les contributions communes alimentent un fonds doté d'une comptabilité distincte. Les budgets de fonctionnement, les réserves et les distributions de revenus partagés sont publiés séparément et

soumis à audit. Les distributions reposent sur des recettes réelles. L'ouverture de l'accès ne signifie pas que la plateforme peut prélever des frais sur toutes les transactions externes.

Le temps de participation peut accroître le poids du vote et de la répartition des revenus, dans la limite d'un plafond. Cela récompense les premiers participants tout en permettant aux nouveaux venus d'atteindre progressivement le même poids. L'accumulation de temps ne dépend ni de la consommation, ni des publications, ni de la cession de données personnelles, et ne confère aucune immunité à l'égard des contrôles.

10. Droit, responsabilité et validation

Chaque activité applique les exigences d'accès au marché, de communication, de traitement des données, de paiement, de protection des consommateurs et de règlement des litiges propres aux pays et régions effectivement concernés. Les processus exécutés par les agents préservent les capacités nécessaires d'information, d'autorisation, d'explication et de réexamen humain.

L'exploitation centralisée repose sur la capacité de l'opérateur à appliquer correctement les règles, protéger les données et enregistrer les transactions. Les protocoles publics, les audits d'accès, la transparence financière, le réexamen indépendant et la portabilité des données encadrent cette confiance et permettent de corriger les erreurs.

Le système valide d'abord la communication, les transactions et la coopération entre plateformes dans des contextes limités, avant d'élargir sa couverture. Les indicateurs comprennent le coût complet des transactions, la qualité d'exécution, la portabilité des données, les pertes dues aux abus et l'efficacité des recours. L'ouverture, l'efficacité et l'intégrité doivent toutes être démontrées par des résultats vérifiables dans la durée.

11. Vision ultime : le revenu de base universel

À mesure que les connexions ouvertes élargissent la collaboration et que les agents améliorent l'efficacité de la production et des échanges, le système souhaite transformer une partie des revenus communs durables en un revenu de base régulier versé aux personnes.

Cette vision suppose des sources réelles de financement, une large couverture et un pouvoir d'achat effectif. La distribution de base s'adresse aux personnes physiques dont l'identité est vérifiée et qui entrent dans un périmètre de couverture clairement défini, indépendamment de leur emploi, de leur consommation ou de leurs contributions bénévoles. Une majoration liée au temps de participation peut exister comme incitation supplémentaire.

La part de base n'est pas supprimée en raison de l'inactivité, d'une faible popularité ou de critiques envers la plateforme. L'usurpation d'identité et les demandes en double sont traitées au moyen de vérifications indépendantes et de voies de recours. Chacun peut continuer à percevoir une rémunération supplémentaire par le travail, la création, les échanges et le service public.

Nous souhaitons que le progrès technologique apporte une marge de liberté concrète dans la vie ordinaire : du temps pour prendre soin de sa famille, le courage d'apprendre de nouvelles choses, la capacité de refuser des conditions déraisonnables et la liberté de décider comment vivre.

Ce chemin commence aujourd'hui, par un échange plus juste et plus fiable.

Rendons Internet à nouveau ouvert. Que l'intelligence bénéficie à tous. Que l'abondance créée par la technologie parvienne enfin à la vie de chaque personne.